

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SINTOBLACK ANTIGRAVILLON NOIR 1L

Code du produit: 30267

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Emploi de la substance / de la préparation

Surface protection

Produit d'entretien de la peau

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3 Producteur/fournisseur:

Fournisseur : SINTO ,

Parc d'Activité de Napollon , Avenue des Templiers ,13676 AUBAGNE Cedex

Tél. : 04.42 18 59 59 Appel d'urgence 04.42.18.59.59

Télécopie : 04.42 18 59 60 ORFILA Tél : 01.45.42.59.59

E mail : fdds@brunel.fr

2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



SGH02 flamme

Flam. Liq. 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



SGH09 environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07

Irritation de la peau.2

H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



F - Facilement inflammable

R11: F- Facilement inflammable.

Facilement inflammable.



N - Dangereux pour l'environnement

N₊ Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66-67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

2 Identification des dangers (suite)

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Pictogrammes de danger



SGH02

SGH07

SGH09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

vêtements

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

3 Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· Indications complémentaires

CAS: 64742-49-0 EINECS: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65;; F R11; N R51/53 R66-67	25-<50%
	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène (mix) Xn R20/21; Xi R38 R10	10-<12.5%
	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	

3.2 Mélanges

· Description: -

· Composants dangereux:

· Indications complémentaires:

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 ,Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1330-20-7 xylène (mix)

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

DNEL

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral	DNEL Long term-systemic	699 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	699 mg/kg bw/day (Consumer)
		773 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	608 mg/m ³ (Consumer)
		2035 mg/m ³ (Worker)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Liquide

Forme:

Selon désignation produit

Couleur:

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

98°C

Point d'inflammation:

2°C

Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

Température d'inflammation:

200°C

Température de décomposition:

Non déterminé.

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure:

0,7 Vol %

Supérieure:

7,0 Vol %

Pression de vapeur à 20°C:

30 hPa

Densité à 20°C:

1,055 g/cm³

Densité relative.

Non déterminé.

Densité de vapeur.

Non déterminé.

Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau):

Non déterminé.

Viscosité:

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Dynamique à 20°C :	8000 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	50,7 %
Teneur en substances solides:	48,6 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-49-0 naphtha léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2800 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	>23 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène (mix)

Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: pas d'effet d'irritation

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

64742-49-0 naphtha léger (pétrole), hydrotraité

EC50/48h	3 mg/l (Dm)
EL50 (72h)	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50 (96h)	>13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))
LOEC (21 days)	0,32 mg/l (Dm)
NOEC (21 days)	0,17 mg/l (Dm)
NOELR (72h)	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

1330-20-7 xylène (mix)

EC50/48h	3,2-9,5 mg/l (Dm)
LC50/96h	8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

12 Informations écologiques (suite)

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 02 99 déchets non spécifiés ailleurs

20 01 27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**· **ADR, IMDG, IATA**· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**· **ADR**· **IMDG**· **IATA**· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

UN1139

1139 SOLUTION D'ENROBAGE, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT
COATING SOLUTION (Naphtha (petroleum),
hydrotreated light), MARINE POLLUTANT
COATING SOLUTION



Classe
Etiquette

3 Liquides inflammables.
3

· **IMDG**

· **Class**
· **Label**

3flammable liquids
3

· **IATA:**

· **Class**
· **Label**

3flammable liquids
3

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**· **14.5 Dangers pour l'environnement:**· **Marine Pollutant:**· **Marquage spécial (ADR):**

II

Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrotraité
Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

14 Informations relatives au transport (suite)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler:

· No EMS:

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

· "Règlement type" de l'ONU:

Attention: Liquides inflammables.

33

F-E,S-E

Non applicable.

5L

2

D/E

UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, II

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

· VOC-CH 50,70 %

· VOC-EU 534.9 g/l

· Danish MAL Code 5-3

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.01.2014

Version: 12

Révision: 08.01.2014

16 Autres informations (suite)

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent